

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2021

<p>NOMBRE DE MEMBRES Composant le Conseil : 35 En exercice : 35 Présents : 26 Représentés : 9 Pour : 35 Contre : 0 Abstentions : 0</p>

OBJET : Vœu pour la réouverture de l'antenne de police des Blagis

L'An deux mille vingt et un, le premier juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt-cinq juin, s'est assemblé en visioconférence en application de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, ROUSSEL Philippe, BOUCLIER Arnaud, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

REIGADA Gabriela	pouvoir à	ANTONUCCI Claudine
BEKIARI Despina	pouvoir à	VASTEL Laurent
CONSTANT Pierre-Henri	pouvoir à	GALANTE-GUILLEMINOT Muriel
LHOSTE Roger	pouvoir à	CHAMBON Emmanuel
MERCADIER Anne-Marie	pouvoir à	LAFON Dominique
RADAOARISOA Véronique	pouvoir à	LE ROUZES Estéban
KEFIFA Zahira	pouvoir à	GAGNARD Françoise
BERTHIER Etienne	pouvoir à	RENAUX Michel
BULLET Anne	pouvoir à	VASTEL Laurent

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE**Article 1** : d'adopter le vœu ci-après reproduit :

Depuis la fermeture de l'antenne du commissariat principal de Châtenay-Malabry située à Sceaux dans le quartier des Blagis, en janvier 2015, notre ville dépend du commissariat de Chatenay Malabry. Cette situation n'est pas sans causer des difficultés aux habitants de Fontenay qui doivent se rendre jusqu'à Chatenay Malabry en raison de cet éloignement, pour leurs dépôts de plainte, pour déposer des mains courantes, effectuer des signalements, et certaines formalités.

Cela concerne tous les Fontenaisiens, mais bien évidemment de manière plus importante les personnes âgées également plus fragiles.

De surcroît, le Commissariat de Chatenay est déjà très souvent indisponible, étant déjà surchargé en raison de l'étendue de sa compétence territoriale qui englobe la Ville de Chatenay, celle de Sceaux et aussi Fontenay.

Il résulte de cela que des situations d'agressions qu'elles soient verbales ou physiques, d'atteintes aux biens et aux personnes ainsi que de troubles importants du voisinage (tapages nocturnes répétées notamment en période estivale) ne sont pas pris en charge, ce qui crée un sentiment d'insécurité auprès de nos concitoyens.

C'est dans ce contexte et suite aux événements tragiques récents qui ont eu lieu dans le quartier des Blagis, que les quatre Maires de Fontenay-aux-Roses, Sceaux, Bourg-la-Reine et Bagneux ont interpellé le Préfet sur l'insécurité croissante rencontrée dans ce quartier, suite à la suppression des moyens mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville. Ils ont ainsi demandé davantage de moyens et en particulier la réouverture au public de l'antenne du commissariat de Châtenay-Malabry des Blagis, à Sceaux.

Le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses, réuni en séance ordinaire le 1er juillet 2021, soutient la demande des quatre maires.

Convaincu de l'intérêt de garantir une meilleure visibilité et proximité des services de police pour les Fontenaisiens, le Conseil municipal de Fontenay-aux-Roses demande à l'Etat et en l'espèce la Direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts de Seine la réouverture de l'antenne du commissariat de Châtenay-Malabry des Blagis situé à Sceaux.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- La Direction territoriale de la sécurité de proximité des Hauts de Seine

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire


Laurent VASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 12/07/2021

Publication/Affichage du 15/07/21 au 15/09/21

Pour le Maire par délégation
Le Directeur Général des Services
Nicolas-Yves HENRY
Directeur Général des Services